



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
- 15 avril 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

AFPC, 15 avril 2009 - Les services publics: une affaire gagnante pour la population canadienne

L'Alliance de la Fonction publique se dit enchantée par les conclusions d'une étude publiée aujourd'hui par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). Selon l'étude, il est indéniable que les services publics rehaussent le niveau de vie des Canadiennes et Canadiens. Selon les estimations, ils valent au moins 50 % des revenus touchés par la moyenne des gens.

Les auteurs, Hugh Mackenzie et Richard Shillington, réfutent la thèse selon laquelle les réductions d'impôts mettent plus d'argent dans les poches des contribuables. Ils démontrent clairement que ces réductions contribuent en fait à l'appauvrissement la population. Selon eux, il serait préférable que cet argent soit investi dans des services publics qui profiteraient à l'ensemble de la population.

"Des services publics de qualité améliorent de multiples façons la vie des Canadiennes et Canadiens. L'étude démontre que les familles à revenu moyen profitent de services publics d'une valeur de 41 000 \$ par année, ce qui représente 63 % de leur revenu", a déclaré John Gordon, président national de l'AFPC.

"Et si cette proportion ne représente que 50 % des revenus dans le cas des ménages qui gagnent de 80 000 \$ à 90 000 \$ par année, ces derniers bénéficient

tout autant des services publics. En clair, les services assurés par les membres de l'AFPC améliorent la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens", d'ajouter John Gordon.

L'AFPC représente plus de 160 000 membres au pays, dont 130 000 sont des travailleuses et travailleurs du secteur public. En cette période d'incertitude économique, les Canadiennes et Canadiens se tournent vers les membres de l'AFPC, ceux et celles qui travaillent dans les points de service, pour obtenir de l'aide : prestations d'assurance-emploi, chèques de pension pour les personnes âgées.

Selon l'étude, qui s'intitule L'aubaine discrète du Canada : Les avantages tirés des services publics, la situation de 80 % des Canadiennes et Canadiens s'est dégradée depuis que le gouvernement Harper a décidé de réduire la TPS. Et 75 % d'entre eux connaîtraient un meilleur sort si le gouvernement de leur province avait choisi d'investir dans les services publics plutôt que de procéder à des réductions d'impôts.

"Au moment de préparer le budget de 2009, le gouvernement conservateur a raté l'occasion d'apporter de réels changements au régime d'assurance-emploi et d'investir dans des infrastructures sociales comme un programme universel de garde d'enfants", a précisé John Gordon. "Stephen Harper, animé par son idéologie, a donné la préférence aux réductions d'impôts plutôt qu'aux investissements publics. Selon l'étude, la population serait dans une bien meilleure situation si le gouvernement fédéral avait décidé de veiller au bien-être de la population en investissant dans les services publics de qualité."

Vous trouverez l'étude L'aubaine discrète du Canada : Les avantages tirés des services publics sur le site du CCPA à www.policyalternatives.ca

Renseignements: et entrevues: Ariel Troster, Communications, AFPC, (613) 292-8363 (téléphone cellulaire), (613) 560-4273

Le Trait d'union (Lachenaie), 15 avril 2009 - Assurance-emploi : Diane Bourgeois dénonce les délais

Aux dires de la députée de Terrebonne-Blainville, Diane Bourgeois, depuis quelques mois, les débordements sont presque devenus la norme à l'assurance-emploi, de sorte que certaines personnes doivent attendre plus de 55 jours pour voir leur

dossier traité par les fonctionnaires.

"Cette situation des plus injustes est tout à fait inacceptable. "Sous la pression de l'opposition, plus particulièrement celle du Bloc Québécois, la ministre des Ressources humaines et Développement des compétences, Diane Finley, a annoncé que 60 millions de dollars seront consacrés à l'embauche de nouveaux fonctionnaires qui tenteront de réparer les failles d'un système que les conservateurs et les libéraux ont rendu injuste", souligne Diane Bourgeois.

Selon elle, il va s'écouler encore de nombreuses semaines avant que ces nouvelles embauches corrigent la situation. "J'encourage donc les citoyens qui ont perdu leur emploi à se rendre à notre bureau de circonscription pour que nous puissions leur offrir toute l'aide nécessaire pour accélérer leur demande de prestations d'assurance-emploi. Je les invite également à venir signer une pétition réclamant l'abolition du délai de carence et de la faire circuler dans les différents réseaux", ajoute la députée.

Cette dernière invite même les citoyens à exprimer leur impatience en s'adressant directement à la ministre Finley.

Voici les coordonnées fournies par Mme Bourgeois :

Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Ressources humaines et Développement des compétences Canada

140, promenade du Portage

Gatineau, Québec, K1A 0J9

Courriel : diane.finley@hrsdc-rhdsc.gc.ca

Téléphone : 819-994-2482

Télécopie : 819-994-0448

Chambly Matin, 14 avril 2009 - Les Sans-Chemise dans Chambly-Borduas

Les membres de la Coalition des Sans-Chemise Richelieu-Yamaska, dont font entre autres partie le Conseil central de la CSN en Montérégie, le député fédéral Yves Lessard, le député provincial Pierre Curzi et le Comité Chômage du Haut-Richelieu, ont annoncé la semaine dernière la formation d'un Comité des Sans-Chemise dans Chambly-Borduas.

Le comité entame actuellement un plan d'action afin de relancer la lutte pour l'amendement de la loi de l'assurance-emploi. « L'inadéquation du revenu des

chômeurs en période de récession n'aide en rien la relance économique. Le droit à la protection du revenu lors d'une perte d'emploi est une question de dignité humaine. Le maintien du revenu des chômeurs est aussi une condition essentielle du maintien de l'activité économique de notre région », mentionne le député de Chambly-Borduas Yves Lessard.

La Coalition invite tout intervenant à se joindre à elle afin d'établir un rapport de force pour les travailleuses et les travailleurs qui perdent leur emploi et qui dans 50 % des cas se voient refuser leurs droits aux prestations.

Les Sans-Chemise invitent ainsi les principaux acteurs du comté à signer une résolution pour réclamer d'urgence une révision du régime d'assurance-emploi.

Soulignons que des membres du nouveau comité des Sans-Chemise de Chambly-Borduas se trouveront dans différents espaces de transports en commun pour rencontrer la population lors de la Fête des travailleuses et travailleurs, le 1er mai prochain.

Radio-Canada, 14 avril 2009 - Un marché du travail de plus en plus précaire

Encore la semaine dernière, on apprenait que plus de 60 000 Canadiens ont perdu leur emploi en mars. Depuis cinq mois, 357 000 personnes au pays ont été remerciées, près de 400 000 emplois à temps plein. C'est une chute de 2,1 % de l'emploi, la pire séquence depuis la récession de 1982.

Ces chiffres marquent une réduction du niveau de richesse des citoyens. Ces statistiques n'expriment pas non plus les modifications que doivent accepter les travailleurs dans le contexte économique actuel. Plusieurs doivent accepter des gels ou des baisses de salaire. C'est mieux que de perdre son emploi, mais c'est aussi une réalité qu'il faut ajouter aux chiffres sur l'emploi.

Il faut savoir aussi qu'une fois au chômage, il est bien possible que vous n'ayez pas accès à l'assurance-emploi.

Dans un pays reconnu comme étant l'un des endroits qui offrent les couvertures sociales les plus étendues au monde, plus de la moitié des gens qui perdent leur emploi n'ont pas accès à l'aide de l'État sous forme de prestations d'assurance-emploi. Plusieurs ont pourtant payé des cotisations, mais ils ne sont pas admissibles.

Les chiffres parlent...

Selon Ressources humaines et Développement social Canada, « la moyenne mobile de trois ans du rapport p/c [prestataires réguliers/chômeurs] pour les années 2005 à 2007 se situait à 46,79 % ». En clair, près de 47 % des chômeurs ont droit à des prestations régulières d'assurance-emploi. À la fin des années 90, ce taux dépassait 80 %.

Pour les gens qui ont droit aux prestations, le « maximum annuel de la rémunération assurable » est de 42 300 \$, ce qui donne un gros maximum de 450 \$ par semaine de chômage. Maximum. C'est plus bas qu'il y a 20 ans en dollars absolus.

Selon Jean-Guy Ouellet, avocat spécialisé en droit de la personne et de l'assurance-emploi, on a augmenté les conditions d'admissibilité, on a même « triplé » le nombre d'exigences, on a réduit le temps de chômage offert aux prestataires et on a resserré les contrôles disciplinaires.

La baisse du nombre de chômeurs ayant accès aux prestations est attribuable, dans la moitié des cas, aux changements apportés au régime d'assurance-emploi au fil des années. Le reste, essentiellement, on l'attribue aux changements dans le marché du travail.

Prenez les semaines de travail nécessaires pour avoir droit au chômage:

- En 1971, c'était huit semaines, et le taux de prestation pouvait atteindre 75 %.
- En 1989, ça prenait un minimum de 10 à 14 semaines de travail. Le taux des prestations avait alors été abaissé à 60 %.
- Aujourd'hui, il faut de 420 à 700 heures de travail dans la dernière année pour avoir droit à un taux de 50 à 55 % plus le supplément familial.
- En 1971, pour 20 semaines de travail, le gouvernement versait de 35 à 51 semaines de prestations dans les régions dont le taux de chômage se situait entre 6,2 % et 15 %.
- Près de 40 ans plus tard, pour 20 semaines de travail à 35 heures, les prestations vont de 16 à 32 semaines.

Quels sont les critères?

- Premièrement, vous devez avoir travaillé dans les douze derniers mois.
- Deuxièmement, étiez-vous salarié? Les travailleurs autonomes et familiaux sont exclus.
- Troisièmement, vous n'êtes pas admissible aux prestations si vous avez quitté votre travail pour aller étudier.
- Quatrièmement, vous devez avoir quitté votre boulot pour un « motif valable »,

peu importe que vous ayez cotisé ou non à l'assurance-emploi.

Ensuite, différentes conditions s'appliquent, ce qui en élimine quelques-uns. Avez-vous travaillé assez d'heures (420)? Respectez-vous les conditions régionales?

D'autres refusent de demander des prestations. C'est leur droit, mais ils ne sont pas beaucoup. On nous dit qu'il y a des gens qui ne reçoivent pas de prestations « pour des raisons inconnues ».

Ainsi, selon une analyse de la Direction générale de la recherche appliquée, sur une semaine type, en 1997, sur 1,362 million de chômeurs, 574 000 ont reçu des prestations.

Plus on avance dans le processus, plus on coupe dans le gras. Et on arrive au résultat que la majorité des chômeurs n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi.

Devrait-on améliorer l'accès à l'assurance-emploi?

L'accès plus difficile à l'assurance-emploi a pour but de rendre le travail plus attrayant que le chômage ou l'aide sociale. Cette façon de voir les choses est contestée, mais elle relève d'une logique qui est celle préconisée par les gouvernements depuis plusieurs décennies.

Ottawa dit faire ce qu'il faut pour améliorer la situation des personnes qui perdent leur emploi. Le gouvernement a prolongé de cinq semaines la durée des prestations pour les chômeurs. Aussi, le gouvernement fédéral a dit vouloir embaucher des « centaines » de fonctionnaires pour accélérer le traitement des demandes de prestations.

L'opposition demande des actions plus concrètes. Le Bloc québécois propose une réforme complète du système, « devenu non seulement inadapté et inéquitable, mais également trop complexe » selon le chef du Bloc, Gilles Duceppe.

Le Bloc propose d'établir un seuil minimal d'admissibilité uniforme à 360 heures pour tous, d'augmenter le taux des prestations à 60 % et d'abolir le délai de carence de deux semaines pour les demandeurs.

Voilà. C'est le portrait de la situation pour les gens, de plus en plus nombreux, qui n'ont plus d'emploi au Canada.

Sources: Statistique Canada, Ressources humaines Canada, Me Jean-Guy Ouellet.

Gérald Filion

La Presse, 11 avril 2009 - Forum : Patience

Comme ailleurs dans le monde, l'hémorragie des emplois au Canada se poursuit. Selon les données publiées jeudi par Statistique Canada, plus de 60 000 personnes ont perdu leur travail durant le mois de mars. Depuis le sommet d'octobre dernier, 357 000 emplois ont disparu. L'équivalent de la ville de Laval au chômage!

Parce qu'il s'agit d'autant de drames humains, employeurs et syndicats doivent s'efforcer de trouver des moyens originaux de réduire leurs coûts dans le but de préserver le plus possible les emplois. L'amélioration récente du programme fédéral de travail partagé pourrait offrir des possibilités intéressantes à cet égard.

Les gouvernements du pays ont déjà renforcé le soutien qu'ils offrent aux personnes sans travail. Plusieurs pressent Ottawa d'aller au-delà des améliorations à l'assurance-emploi annoncées dans le dernier budget. L'intention est irréprochable, mais il faudra prendre garde de ne pas faire des changements improvisés ou trop coûteux. À l'heure qu'il est, la proportion de chômeurs qui reçoivent des prestations est la même que depuis 10 ans. Si le programme était jugé suffisant pour le million de chômeurs que comptait le pays jusqu'à l'automne 2008, pourquoi ne le serait-il pas pour les dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires?

On dira qu'il est plus difficile de trouver un boulot en période de récession. En effet. C'est pourquoi le gouvernement Harper a déjà prolongé de 5 semaines la période maximale d'admissibilité aux prestations, une mesure qui à elle seule coûtera plus de 500 millions par année.

À mesure que la situation de l'emploi s'assombrit s'accroîtront les pressions sur les gouvernements pour qu'ils augmentent encore leurs dépenses stimulatrices. Ces appels sont mal avisés.

Avant de céder à la panique, il faut prendre un peu de recul. S'il s'est perdu des dizaines de milliers d'emplois par rapport au sommet de l'automne, le marché du travail au Canada est encore en relativement bon état. À 61,9%, le taux d'emploi se situe en gros au niveau des années 2000 à 2002, ce qui n'était quand même pas l'enfer. Au Québec, le taux de chômage de 8,3% est bien en deçà de ce qu'on a connu dans les décennies 80 et 90, et similaire à la situation depuis le début du

nouveau millénaire, sauf pour la poussée exceptionnelle de l'emploi depuis l'automne 2006.

La saignée risque de se poursuivre au cours des prochains mois. Les gouvernements ont déjà engagé des sommes considérables, au prix de l'équilibre budgétaire, pour relancer l'économie. Toute mesure additionnelle annoncée maintenant produirait ses effets une fois la récession passée.

Vient un temps où il faut prendre son mal en patience, même s'il n'est pas populaire de le dire, encore moins de le faire. Les gouvernements ne peuvent pas remplacer les acheteurs d'acier, de bois, d'automobiles et d'avions. Il faut laisser les forces du marché trouver un nouvel équilibre; cela prendra nécessairement plusieurs mois. Essayer d'accélérer le processus, écrit le professeur Amar Bhidé, de l'Université Columbia, équivaut à "donner des coups de poing sur son ordinateur pour qu'il redémarre plus rapidement".

André Pratte

Arrondissement.com, 10 avril 2009 - Assurance-emploi : pour une réforme en profondeur

Le gouvernement de Stephen Harper refuse d'apporter les changements qui s'imposent au régime d'assurance-emploi alors que c'est une refonte complète qui doit être appliquée à ce système devenu non seulement inadapté et inéquitable mais également trop complexe.

Ce dont les Québécoises et les Québécois ont besoin dans le contexte de la présente crise économique, c'est un système qui offrirait des prestations à plus de travailleurs au chômage. Actuellement, il n'y a qu'à peine 46 % d'entre eux qui ont droit à des prestations.

Le Bloc Québécois a déposé deux projets de loi visant, entre autres, à établir un seuil minimal d'admissibilité uniforme à 360 heures pour tous, à hausser le taux des prestations à 60 % et à mettre fin au délai de carence de 2 semaines pour ceux qui présentent une demande de prestation afin de leur permettre d'avoir immédiatement accès à des liquidités.

Ces mesures seraient bénéfiques aux résidents de Laurier – Sainte-Marie comme à tous ceux et celles touchés par la crise économique actuelle au Québec.

Bien que la ministre Diane Finley ait annoncé son intention d'investir quelque 60 millions \$ dans le système d'assurance-emploi, une part considérable de cette somme serait consacrée à l'embauche de nouveaux fonctionnaires qui tenteraient de réparer les failles d'un système devenu ingérable. La Ministre affirme aussi son intention de reconduire pour une période indéterminée la prolongation de 5 semaines de la période des prestations. Malheureusement cette mesure n'aura qu'une portée extrêmement limitée puisque seulement 25 % des prestataires se rendent jusqu'au bout de leur période de prestations.

Au Bloc Québécois, nous prôtons énergiquement l'élimination pure et simple du délai de carence de 2 semaines parce qu'une telle mesure profiterait à tous les prestataires en leur amenant immédiatement un répit auquel ils ont droit.

Faire d'une pierre deux coups

Pour le gouvernement conservateur, nous le savons, les solutions les plus simples sont souvent écartées au profit de solutions compliquées et moins accessibles.

Pourtant, les économistes sont unanimes : Avec plus de 300 000 emplois perdus au cours de la dernière année, il faut injecter rapidement des liquidités dans l'économie. Or, l'abolition du délai de carence de 2 semaines que nous favorisons servirait cet objectif tout en soulageant un peu le fardeau des travailleurs qui se retrouvent subitement au chômage.

Comme partout au Québec, dans Laurier – Sainte-Marie les gens veulent des actions concrètes, rapides et efficaces pour les aider à sortir de la crise. L'abolition immédiate du délai de carence en est une parce qu'elle permettrait aux nouveaux chômeurs de souffler un peu, tout en aidant au maintien des emplois et en injectant des liquidités dans notre économie.

C'est une solution concrète et efficace comme on les aime au Bloc Québécois. Une solution gagnant-gagnant.

Gilles Duceppe, député fédéral de Laurier - Sainte-Marie